

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE SEINE ET MARNE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE LIEUSAIN

Séance du 23 février 2017

| NOMBRE DE MEMBRES                           |                |   |
|---|----------------|---|
| Afférents au<br>Conseil<br>d'Administration | en<br>exercice | qui ont pris<br>part à la<br>délibération |
| 11  | 11             | 9   |

L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois février à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Virginie THOBOR, Vice-Présidente

Date de la convocation : 9 février 2017  
Date d'affichage : ..... 2017  
Acte rendu exécutoire après envoi en  
Préfecture : ..... 2017

Présents : Mesdames BAZZONI, HULIN, SAINTE-LUCE et THOBOR, Messieurs JARNET, LAUBERTHE, LEGROS et LEROUGE.

Absents excusés : Madame BOBONY, Messieurs BISSON et LIENARD

**Objet de la délibération**

Débat d'Orientations Budgétaires  
sur la base d'un Rapport d'Orientations  
Budgétaires pour l'exercice 2017

Procuration : Monsieur BISSON à Madame THOBOR

Secrétaire de séance : Madame BAZZONI

*Rapporteur* :  
Virginie THOBOR

N° 01.2017

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 avril 2015 portant une nouvelle organisation de la République (NOTRe) et notamment son article 107,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2312,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des familles,

**Considérant** les communes comme les lieux de vie des familles et leur CCAS comme premier niveau de l'action sociale publique,

**Considérant** que le CCAS a pour mission d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la Commune,

**Considérant** les orientations présentées dans le Rapport d'Orientations Budgétaires joint en annexe,

Le Conseil d'Administration,

**Article unique** : prend acte à l'unanimité du Débat d'Orientations Budgétaires 2017.

Pour extrait conforme,  
Lieuxaint, le 24 février 2017

Michel BISSON  
Président du CCAS



**Le Président :**

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*





## Note préparatoire au Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2017

### Préambule

service  
CCAS

rédacteur  
P Olliviero

Date  
23/12/2016  
02/02/2017

destinataire(s)  
administrateurs  
du CCAS

copie à  
H. MESSAADI

L'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite Loi NOTRe, a modifié l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, relatif au débat d'orientations budgétaires, transformé en Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), celui-ci devant apporter :

« une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. »

Le ROB a néanmoins toujours pour objectif de permettre un débat et recueillir l'avis de l'assemblée délibérante sur les orientations politiques et financières du futur budget.

L'article L2312 du CGCT précise que « Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

### 1. Rappel des orientations du CCAS du début de mandat

- Accompagner les démarches des familles :**
  - En définissant le niveau d'intervention des aides légales et facultatives ainsi que de l'accompagnement,
  - En complémentarité avec les partenaires et les services municipaux.
- Elargir les champs d'intervention sociale :**
  - Optimiser les aides en adaptant les actions à chaque situation, le « financier » n'étant qu'un moyen parmi d'autres : budgétaire, ecogestes, autres façons de consommer....
- Faciliter l'accès aux activités socialisantes et à l'épanouissement.**

Le CCAS s'était fixé pour 2016 des objectifs complémentaires à ceux de la commune :

- d'œuvrer **au rétablissement durable**,
- **de ne pas se substituer aux dispositifs de la protection sociale générale**
- **de faire intervenir le CCAS en complément** des autres institutions ayant des services sociaux

### Bilan 2016

#### 1/ Les travaux du conseil d'administration.

A travers plusieurs groupes de travail, il a abouti les travaux suivants :

Pour les prestations individuelles :

- un **cadre des aides financières** qui définit ses aides d'urgences, ses aides sur dossier destinées aux besoins primaires et des aides nouvelles, sur critères, plus appropriées à la prévention, l'accès aux loisirs, à l'éducation et à la culture.
- des **aides d'urgence** existantes, **étendues à la santé**, avec la formalisation des modalités minimum et maximum dans une nouvelle délibération,
- la révision de **l'aide au permis de conduire**,
- la création du **contrat d'accompagnement personnalisé**.
- la création d'une **aide aux séjours scolaires**.

- La **Commission Permanente** s'est réunie **8 fois** en 2016 et a étudié **14 demandes** d'aides financières, accordées pour un montant global de 3 342 €.

Pour des actions généralistes ou collectives :

- la mise en place d'une **mutuelle communale** à tarifs avantageux pour les habitants et les professionnels.

**2/ Le bilan du service :**

- L'aide et l'accompagnement personnalisé aux lieusaintais :
  - l'accueil, l'écoute, l'information et l'orientation  
**648 familles** reçues (+ **22%** par rapport à 2015)  
**3 097** accueils physiques et téléphoniques (+ **28%** par rapport à 2015),
  - l'instruction des aides légales et facultatives, avec les ouvertures de droits de la protection sociale, des aides alimentaires et financières :  
  
**88** aides sur dossiers instruites pour **48** familles, dont **14** auprès la commission permanente  
**93** aides alimentaires en tickets services ou orientations vers les associations caritatives.
  - l'accompagnement personnalisé durable : accompagnements budgétaire, administratif, instructions de droits et dossiers divers.  
**80** familles accompagnées en 2016, soit + **25 %** par rapport à 2015.
- Maintien de son action en direction des seniors avec le repas des aînés, les cartes de transports et l'aide à la mise en place au maintien à domicile
- La sortie annuelle au spectacle de la compagnie du Lac (**27** participants)
- L'attribution des 2 parcelles aux jardins familiaux,
- L'accès gratuit au restaurant Bassano pour **16 familles**.

L'année 2015 était en baisse de fréquentation par rapport à 2014 en raison :

- du déménagement du service (fermeture),
- d'une capacité à faire affaiblie par les remplacements de personnel.

Par comparaison, les hausses de 2016 semblent très importantes, mais la capacité à faire est accrue par une équipe opérationnelle et à temps complet d'août 2016.

**En conclusion**

Le CCAS poursuit sa mission de lutte contre les exclusions, **auprès d'une population générale en augmentation**, à travers **l'accès aux droits et l'accompagnement des lieusaintais**.

Le public des travailleurs pauvres est mieux identifié (39 % des publics reçus sont des salariés, dont la moitié avec de faibles ressources) à travers l'accompagnement, prioritairement budgétaire, social et administratif, parfois en appui sur des prestations financières sollicitées vers des partenaires (Département, MDS) ou ses fonds propres.

Le CCAS est en position aujourd'hui d'optimiser l'aide aux personnes en poursuivant la création d'aides sur critères, avec un objectif de développement des attributions de prestations en regard des besoins identifiés.

**Taux de réalisation des budgets**

| FONCTIONNEMENT                            | BP 2016           | Réalisations 2016 | % de réalisations |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>DEPENSES</b>                           |                   |                   |                   |
| Chapitre 011 : Fonctionnement général     | 10 290,00         | 9 736,39          | 95%               |
| Chapitre 012 : Frais personnel            | 204 200,00        | 179 119,59        | 88%               |
| Chapitre 65 : Aides aux personnes         | 25 314,00         | 4 966,70          | 20%               |
| Chapitre 01 : Dotation aux amortissements | 461,00            | 461,00            | 100%              |
| <b>Total dépenses de fonctionnement</b>   | <b>240 265,00</b> | <b>194 283,68</b> | <b>80%</b>        |

| <b>RECETTES</b>                                | <b>BP 2016</b>    | <b>Réalisations<br/>2016</b> | <b>% de<br/>réalisations</b> |
|--|-------------------|------------------------------|------------------------------|
| Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté      | 27 333,00         | 27 333,82                    | 100%                         |
| Chapitre 013 : Remboursement de charges        | 0,00              | 761,00                       |                              |
| Chapitre 70 : Participations redevables        | 32,00             | 65,00                        | 203%                         |
| Chapitre 74 : Subventions                      | 212 000,00        | 212 000,00                   | 100%                         |
| Chapitre 77: Produits exceptionnels de gestion | 900,00            | 1 139,52                     | 127%                         |
| <b>Total des recettes de fonctionnement</b>    | <b>240 265,00</b> | <b>241 300,04</b>            | <b>100,43%</b>               |

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement 2016 est de **80%**, celui des recettes de fonctionnement de **100,43%**

**Chapitre 011** réalisé à **97 %** avec :

- L'administration du CCAS à 95 %
- les actions séniors à 99 %.

Le fonctionnement général du CCAS et les actions seniors sont optimisés, les dépenses maîtrisées. Compte tenu du développement croissant de la population seniors et du succès du repas des aînés, ce budget sera réinterrogé dans son contenu, en actions et en montants.

**Chapitre 012** Ressources humaines **88 %**

L'équipe des 4 agents est stabilisée suite aux deux remplacements. Le budget 2017 pourra être ajusté en matière de ressources humaines, en tenant compte des déroulements de carrière et des réformes à venir.

**Chapitre 65** - Aides aux personnes **20%**

Le chapitre des aides aux personnes est réparti en plusieurs catégories d'aides, conformément au cadre des aides financières :

- les aides d'urgences et les aides sur dossiers, avec un taux de réalisation à **61 %**
- la provision obligatoire pour les obsèques des personnes indigentes n'a pas été mobilisée en 2016 mais doit être reconduite.
- les aides sur critères : cette enveloppe est intouchée en 2016 en raison du travail de réflexion en cours sur les besoins sociaux et des délibérations trop récentes pour avoir été mobilisées.

L'objectif est d'optimiser les aides par des attributions pertinentes au regard des besoins sociaux et des rétablissements des situations. La consommation de ces budgets reste donc assujettie à un impératif d'aides financières appropriées, étudiées lors des commissions permanentes du CCAS ou délibérées sur critère auprès des publics touchés par les nouvelles fragilités.

L'excédent de l'exercice 2016 est de 47 016,36 €.

Pour cette raison et grâce à l'ajustement des crédits de personnel pour 2017, la subvention 2017 du CCAS sera évaluée à partir de son niveau de 2015 (203 000€), avec une augmentation de 2 %, soit 207 000 € pour 2017. Elle avait augmenté de 4% entre 2015 et 2016.

#### **L'investissement**

| <b>Investissements</b>                     | <b>BP 2016</b>  | <b>Réalisations<br/>2016</b> | <b>% de<br/>réalisations</b> |
|--|-----------------|------------------------------|------------------------------|
| <b>DEPENSES</b>                            |                 |                              |                              |
| Chapitre 21 : Immobilisations corporelles  | 7 446,00        | 833,16                       |                              |
| Chapitre 27 : Autres immo. financières     | 990,00          | 0,00                         |                              |
| Chapitre 020 : Dépenses imprévues          | 300,00          | 0,00                         |                              |
| <b>Total dépenses d'investissement</b>     | <b>8 736,00</b> | <b>833,16</b>                | <b>10%</b>                   |
| <b>RECETTES</b>                            |                 |                              |                              |
| Chapitre 001 : excédent antérieur reporté  | 7 875,00        | 7 875,00                     |                              |
| Chapitre 27 : Autres immos financières     | 400,00          | 120,00                       |                              |
| Chapitre 040 : Amortissements              | 461,00          | 461,00                       |                              |
| <b>Total des recettes d'investissement</b> | <b>8 736,00</b> | <b>8 456,00</b>              | <b>97%</b>                   |

Le CCAS investit peu dans la mesure où la commune met à sa disposition les moyens de son fonctionnement.

Les aides sous forme de prêt (chapitre 27) sont de moins en moins mobilisées et pourront être réétudiées pour optimisation.

## **Les projets 2017**

Grâce à son excédent 2016, le CCAS dispose d'une marge de manœuvre pour optimiser une politique d'aides pertinente, avec une enveloppe d'environ **20 000 €** disponible sur de nouveaux projets, tels que

- La poursuite de l'accès aux droits, aux aides d'urgence et à l'accompagnement personnalisé des familles en difficulté, en mobilisant :
  - l'accueil et l'information,
  - les ouvertures de droits,
  - l'accompagnement budgétaire et administratif,
  - des recherches de financement auprès des partenaires,
  - les aides attribuées par la Commission Permanente,
  - les contrats d'accompagnements personnalisés en développant les sorties positives.

L'équipe consolidée du CCAS et son budget stabilisé en ressources humaines permettront la poursuite de ces actions, relevant de son cœur de métier.

- Les aides financières, en appui sur le rapport d'activité : maintenir une aide appropriée aux besoins des Lieusaintais.

Les aides créées en 2016 se mettront en place en 2017, avec des bilans d'étapes et d'éventuels réajustements :

- En route pour le permis : bilan d'étape en avril 2017,
- Aide aux séjours scolaires : bilan d'étape en fin d'année 2017.

En continuité de ce travail, la thématique 2017 sera axée sur l'épanouissement, l'accès aux loisirs et à la culture.

- La restructuration de l'analyse des besoins sociaux, qui contribuera à la création des projets pertinents
- Le renforcement des actions envers les seniors à travers :
  - le repas des aînés,
  - une action « compensatrice » pour les plus de 65 ans qui ne pourraient pas venir au repas,
  - la veille du plan canicule,
  - la poursuite de l'aide pour la mise en place du maintien à domicile.
- La mise à disposition de la Mutuelle communale, avec un bilan d'étape en février/mars 2017 puis en octobre 2017.
- Le développement d'actions collectives en appui sur des passerelles et des actions collaboratives avec le Centre Social, sur les priorités du CCAS que sont la précarité, la santé, l'épanouissement et l'accès à la culture.
- Le renforcement des échanges avec la Maison Départementale des Solidarités
- Le déploiement d'une stratégie de communication sur l'intervention du CCAS,
- l'optimisation de la gestion administrative des dossiers sociaux, notamment par l'actualisation du logiciel métiers.

## **Propositions**

Il est proposé au conseil d'administration de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2017, en appui sur le présent Rapport d'Orientations Budgétaires.